

LE RENDEZ-VOUS TRIMESTRIEL DU CDAD DU PAS-DE-CALAIS

UN BULLETIN D'INFORMATION TRIMESTRIEL DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU
DROIT DU PAS-DE-CALAIS



L'ACCÈS AU DROIT

Toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité, son niveau de vie ou le lieu où elle habite, doit pouvoir, en-dehors de tout procès :



Connaître ses droits et ses obligations



Être informée sur les moyens de faire valoir ses droits ou d'exécuter ses obligations.

SOMMAIRE

LA JUSTICE, L'EUROPE ET VOUS	● ● ● ● ● ● ● ● ●	P.4
JOURNÉE NATIONALE D'ACCÈS AU DROIT	● ● ● ● ● ● ● ● ●	P.5
1er RENDEZ-VOUS LITTÉRAIRE	● ● ● ● ● ● ● ● ●	P.7
LA NUIT DU DROIT	● ● ● ● ● ● ● ● ●	P.8
CRÉATION DE NOUVEAUX POINT- JUSTICE	● ● ● ● ● ● ● ● ●	P 10
2ème RENDEZ-VOUS LITTÉRAIRE	● ● ● ● ● ● ● ● ●	P.12
TÉLÉTHON	● ● ● ● ● ● ● ● ●	P.14
LE CDAD ET SES PARTENAIRES	● ● ● ● ● ● ● ● ●	P.15
LE CDAD ?	● ● ● ● ● ● ● ● ●	P.16

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Julie ASTORG,
Présidente du Tribunal Judiciaire
d'Arras
Présidente du Conseil Départemental
de l'Accès au Droit



L'accès au droit constitue l'un des fondements de nos sociétés démocratiques.

Le défaut de connaissance des droits individuels et collectifs chez nos concitoyens est le principal obstacle, qui entrave le recours au droit et à la justice.

Connaître ses droits et ses obligations, être en mesure de les exercer, est un besoin essentiel pour chaque individu et un élément fondamental de notre pacte social.

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) et ses partenaires, qui animent des permanences de proximité au sein de Point-Justice sur l'ensemble du département du Pas-de-Calais est au contact direct des justiciables, afin de répondre à leurs besoins dans tous les champs juridiques de la vie quotidienne (famille, travail, consommation, logement, etc.). Il constitue une pierre angulaire de notre justice de proximité.

Par ce premier numéro exceptionnel de la lettre du CDAD, vous retrouverez un panorama complet de l'activité très riche de l'année 2022.

J'aurai désormais le plaisir de vous faire part de l'activité du CDAD par une lettre trimestrielle lors de laquelle je vous annoncerai également les évènements à venir, auxquels je vous convie bien chaleureusement.

Je vous souhaite une très belle et heureuse année 2023!

Julie Astorg

LA JUSTICE, L'EUROPE ET VOUS

Du 8 au 31 décembre 2021, le tribunal judiciaire d'Arras accueillait en ses murs l'exposition itinérante « la justice, l'Europe et vous » conçue par le Ministère de la justice en lien avec la représentation en France de la Commission Européenne à l'occasion de la présidence française de l'Union Européenne depuis le 1er janvier 2022.



Cette exposition vise à présenter au public les acquis de la construction européenne en matière judiciaire. Elle a été conçue selon un format itinérant afin de pouvoir être présentée dans les juridictions et dans les différents lieux de justice sur le territoire.

Cette présidence était également l'occasion de valoriser, aux yeux de nos concitoyens, les progrès considérables réalisés dans la construction de l'espace judiciaire européen au cours des dernières années.

Qu'il s'agisse, en matière pénale, du mandat d'arrêt européen, de la création d'Eurojust ou du Parquet européen, ou, en matière civile, de la suppression très large de l'exequatur afin de permettre la circulation des décisions de justice, l'espace de liberté de sécurité et de justice est devenue aujourd'hui une réalité.

Dans le département du Pas-de-Calais, l'exposition était proposée dans le réseau d'accès au droit, sous l'égide du Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD).



LA JOURNÉE NATIONALE D'ACCÈS AU DROIT : JEUNES ET ADDICTIONS DANS UNE APPROCHE FRANCO-BELGE

Le 24 mai 2022, le Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Pas de Calais (CDAD) a organisé au Beffroi d'Arras, à l'occasion de la 5ème édition de la Journée nationale d'accès au droit (JNAD) un colloque sur le thème « Les jeunes et les addictions : regards croisés » dans une approche franco-belge en présence de Lucile de MAUBLANC, magistrate chargée de mission justice à la MILDECA et de Cyril PAQUAUX, magistrat français de liaison en Belgique et au Luxembourg.

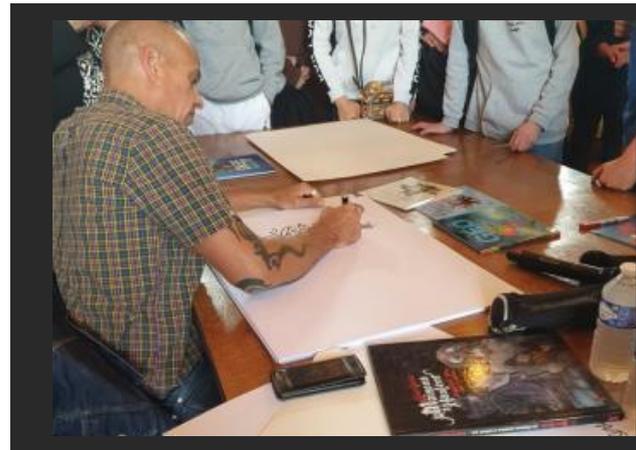


Ouverte par les chefs de juridiction du tribunal judiciaire d'Arras, Julie ASTORG, présidente, et Sylvain BARBIER SAINTE MARIE, procureur de la République, et Frédéric LETURQUE, maire d'Arras, cette journée nationale d'accès au droit dans le Pas-de-Calais a été dédiée à la question des addictions et des jeunes.



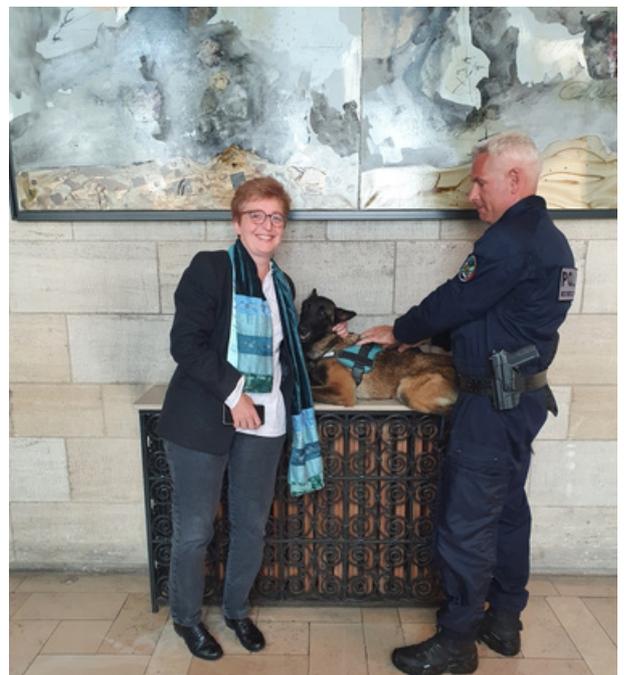
Ainsi, étaient réunies, à l'invitation du CDAD du Pas-de-Calais, quatre classes de collégiens et de lycéens, des magistrats belges et français, des avocats du Barreau d'Arras, des enseignants, des représentants départementaux de l'Agence régionale de santé (ARS), des forces de sécurité intérieure, policiers et gendarmes, du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) et la Protection Judiciaire et de la Jeunesse (PJJ) outre les acteurs associatifs.

Le public scolaire a pu participer aux échanges interprofessionnels, à des simulations de recherche de stupéfiants avec un chien anti-drogue et à des ateliers organisés par la gendarmerie s'agissant d'un parcours de sensibilisation à la consommation d'alcool ou par la police s'agissant d'un atelier dose bar.



Ils ont également pu consulter les informations mises à disposition dans des stands d'exposition par la MILDECA, par l'association « La vie libre » et le CDAD du Pas-de-Calais sur les actions de prévention sur toutes les formes d'addictions.

Les élèves ont enfin pu échanger avec un auteur illustrateur, Alexis FERRIER, qui a valorisé, puis traduit leur parole en dessins, qui accompagneront les actes du colloque disponibles sous forme d'un kit pédagogique dématérialisé.



RENDEZ-VOUS EST PRIS POUR LA PROCHAINE JNAD !

1ER RENDEZ-VOUS LITTÉRAIRE - HERVÉ HERNU

Le 17 juin 2022 a eu lieu la première d'un cycle de rendez-vous littéraire sous l'égide du Conseil Départemental d'accès au droit (CDAD) du Pas-de-Calais et du Furet du nord dans la salle des pas perdus du tribunal judiciaire d'Arras.

Pour cette première, Hervé HERNU, auteur romancier, professeur de danse et vidéaste, originaire d'Arras, a accepté d'échanger avec l'ensemble des membres de la communauté judiciaire du tribunal judiciaire d'Arras et des fidèles du réseau de l'accès au droit du Pas-de-Calais.

Auteur désormais connu de nombreux romans, allant du roman policier au roman fantastique, en passant par le roman jeunesse et l'organisation de rallye- enquêtes dans différentes villes de la région, Hervé HERNU a su nous régaler, le temps d'une fin de journée, de ses récits emprunts de suspense et de frissons, des techniques d'écriture et d'édition avant de nous inviter à une séance de dédicaces.

Une vente de romans, bandes dessinées, et autres ouvrages en tous genres, a eu lieu au gré de déambulations autour de seize stands de livres.



LA NUIT DU DROIT

Le 4 octobre 2022, le Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) du Pas-de-Calais a organisé, en partenariat avec le barreau d'Arras et la ville d'Arras, une soirée théâtrale dédiée aux grandes plaidoiries de l'histoire judiciaire française à l'occasion du 64ème anniversaire de la Constitution de la Vème République.

A cette occasion, les élèves des classes de première et de terminale des lycées Baudimont et Robespierre à Arras et du lycée de Saint-Pol-sur-Ternoise se sont mobilisés, avec l'aide de leurs professeurs, pour lire et interpréter librement des plaidoiries et textes ayant marqué l'histoire judiciaire française depuis 1958.

Avec toute liberté éditoriale, ils ont choisi les plaidoiries d'avocats à l'occasion de procès célèbres ayant participé aux grands débats de société; ainsi, avec talent et spontanéité, ils ont restitué les plaidoiries lors de l'affaire dite de Bobigny, lors des procès du sang contaminé, de Klaus Barbie, de Jérôme Kerviel et de Véronique Courjault. Ils ont souhaité également rendre hommage au véritable plaidoyer livré par Robert Badinter, alors ministre de la justice et Garde des sceaux, lors de la présentation du projet de loi en faveur de l'abolition de la peine de mort.



En grande salle italienne du Théâtre d'Arras, les élèves ont littéralement régalé les 360 invités venus les écouter avec enthousiasme le temps d'une soirée.



S'en est suivi un échange entre les chefs de juridiction du tribunal judiciaire d'Arras, Madame Julie ASTORG, présidente, Monsieur Sylvain BARBIER SAINTE MARIE, procureur de la République et Maître Laurence VANDERMEERSCH, bâtonnier du barreau d'Arras avec l'assemblée réunie sur l'organisation judiciaire, ses grands principes et les enjeux contemporains de l'autorité judiciaire.



RENDEZ-VOUS EST PRIS POUR LA PROCHAINE NUIT DU DROIT !

CRÉATION DES NOUVEAUX POINT-JUSTICE

Les point-justice sont des lieux d'accueil gratuits ouverts à tous. Vous pouvez vous y rendre pour obtenir une information ou une aide sur une question juridique. Plusieurs intervenants y sont présents : professionnels du droit, associations, conciliateurs de justice, délégués du Défenseur des droits, etc. Ces derniers mois, le CDAD du Pas-de-Calais a développé la présence des point-justice sur le territoire du Pas-de-Calais.

POINT-JUSTICE À HESDIN

La ville d'Hesdin accueille désormais des permanences juridiques au sein du point-justice de Hesdin dès 2023.



POINT-JUSTICE À CALAIS

La ville de Calais accueille désormais un point-justice en faveur des migrants, réfugiés et personnes exilées pour assurer un accompagnement juridique avec un interprétariat possible en 120 langues grâce au dispositif "Acceolangues".



274 rue d'Orléansville à CALAIS (62100)

e



Ouvert tous les 3e mercredis de chaque mois de 9h00 à 12h00



03 21 34 45 73

POINT-JUSTICE À TERNOISCOM À HERLIN-LE-SEC

La ville d'Herlin le Sec, à 7 minutes de Saint-Pol-sur-Ternoise, accueille désormais un point justice. L'association Familles de France assure déjà des permanences mensuelles.



400 rue de Maisnil, Parc des Moulins, 62130 HERLIN-LE-SEC



Ouvert tous les 3e jeudis de chaque mois de 14h00 à 17h00



03 21 41 98 45



POINT-JUSTICE AU TRIBUNAL JUDICIAIRE D'ARRAS

Le 18 octobre 2022, le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) du Pas-de Calais a conclu une convention avec l'ordre des avocats du barreau d'Arras, l'association Familles de France et l'association Arcade – Ruraux solidaires, afin d'organiser l'accès au droit et l'assistance comptable et financière des exploitants agricoles et des professionnels libéraux appelés aux audiences mensuelles de procédures collectives du tribunal judiciaire d'Arras

La convention conclue permettra d'assurer une permanence d'information générale durant la matinée de l'audience civile dédiée aux procédures collectives, une fois par mois, outre des consultations juridiques sur rendez-vous avec des avocats du barreau d'Arras et un véritable accompagnement par les associations Familles de France et Arcade – Ruraux solidaires chargées de recevoir et d'orienter les personnes convoquées à cette audience.



Selon le degré de gravité de la situation de l'entreprise ou de l'entrepreneur individuel en état ou non de cessation de paiement, le cadre de l'intervention judiciaire pourra être expliqué allant d'une simple procédure de sauvegarde permettant la réorganisation de l'entreprise à la procédure de liquidation judiciaire mettant fin à l'activité de l'entreprise en passant par la procédure de redressement judiciaire destinée à permettre la poursuite de l'activité économique de l'entreprise, le maintien de l'emploi et l'apurement du passif.

L'objectif poursuivi est de rompre la solitude de professionnels en situation de grande vulnérabilité économique et confrontés, souvent pour la première fois, au monde judiciaire en assurant un dispositif d'information juridique, d'accompagnement pluridisciplinaire et d'orientation du justiciable.

2ÈME RENDEZ-VOUS LITTÉRAIRE - PASCALE ROBERT-DIARD



Le 1er décembre 2022, Pascale ROBERT-DIARD, chroniqueuse judiciaire au quotidien Le Monde, a illuminé la salle des pas perdus du Tribunal judiciaire d'Arras le temps d'un échange avec les 135 invités à l'occasion de la parution de son premier roman « La petite menteuse » aux éditions Iconoclaste.

Cette rencontre été organisée sous l'égide du Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) du Pas-de-Calais et du Furet du Nord dans le cadre du cycle de rencontres littéraires initié au tribunal judiciaire d'Arras en juin dernier, afin de permettre à la communauté judiciaire d'Arras, magistrats, fonctionnaires et avocats, aux acteurs du réseau d'accès au droit du département du Pas-de-Calais et au grand public, sur simple inscription préalable, de se retrouver, de se comprendre et d'échanger dans un lieu dédié à la justice du quotidien.

Ainsi, Pascale ROBERT-DIARD a pu présenter son récit fictif dédié à une adolescente scolarisée en classe de collège, qui confie à son avocate choisie lors du procès d'appel son mensonge ayant conduit son prétendu violeur à être condamné en première instance ; elle y dessine une plaidoirie reprenant le cheminement inextricable du mensonge d'une adolescente, qui a été crue par son entourage, son avocat et la cour d'Assises, mais qui, les années passant, a choisi de dire la vérité, sa vérité.

Pascale ROBERT-DIARD a répondu aux nombreuses questions du modérateur, Frédéric LAUNAY, journaliste, et du public pour nous faire toucher la diversité des émotions vécues dans les prétoires et la complexité de la vérité judiciaire. Ont pu être abordées librement des questions aussi diverses que la féminisation des métiers d'avocat et de magistrat, la place de la victime dans le procès, le rôle du président d'audience dans le déroulement serein et de qualité des débats, les questions de l'identité liées à l'adolescence ou encore le rôle des réseaux sociaux.



Comme à l'accoutumée s'en sont suivies une séance de dédicaces, une vente de romans, bandes dessinées, et autres ouvrages en tous genres à la veille des fêtes de fin d'année, au gré de déambulations autour de stands de livres installés au sein du tribunal transformé à cette occasion à nouveau en véritable labyrinthe littéraire, et un moment de convivialité.

PARTICIPATION À LA 36ÈME ÉDITION DU TÉLÉTHON !



Le 2 décembre 2022, le Tribunal judiciaire d'Arras, le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) du Pas-de-Calais, l'ordre des avocats du barreau d'Arras ont remis officiellement à l'association AFM-Téléthon (Association Française contre les Myopathies) le fruit d'une récolte judiciaire inédite rassemblée durant plusieurs semaines : 346 kilogrammes de piles usagées !

A cette occasion, le CDAD du Pas-de-Calais a sollicité l'Atelier de Formation Personnalisée et d'Insertion Individualisée (AFP2I). L'AFP2I, agit auprès des publics demandeurs d'emploi, soit près de 2000 stagiaires chaque année dans le cadre de ses formations et de ses dispositifs, et a immédiatement accepté de participer à cette initiative de solidarité en confectionnant une boîte à dons originale en bois sur un trépied, qui restera dans les murs du tribunal.

Cette action écoresponsable a eu lieu les acteurs régionaux de cette initiative au profit de la lutte contre les maladies génétiques, particulièrement les myopathies et a permis de mobiliser chacun et chacune au profit d'un don collectif au nom des acteurs de la justice du quotidien.

Vivement les nouvelles idées pour l'année prochaine ; le Téléthon pourra compter sur nous !



ENSEMBLE AVEC LES PARTENAIRES

FORUM DU LOGEMENT DES JEUNES

La Plateforme Logement des Jeunes a pour missions d'informer et de conseiller les jeunes sur leurs démarches liées à l'accès au logement et de les mettre en relation avec différents partenaires. En tant que partenaire, le 16 septembre, le CDAD a participé à différents ateliers d'informations afin d'apporter des réponses concrètes aux jeunes sur les problématiques autour du logement.



CAFÉ DISCUSSION

Le 16 décembre, le CDAD était invité au café discussion de la maison de l'emploi et des métiers de l'Artois. Un temps d'échange en faveur d'un rapprochement entre l'ensemble des partenaires intervenants dans les quartiers politiques de la ville (QPV).



ACCÈS AU DROIT DES PERSONNES DÉTENUES

Le point justice est un lieu d'accueil confidentiel, gratuit qui permet d'apporter aux personnes incarcérées dans les cinq établissements pénitentiaires du département (Arras, Bapaume, Béthune, Longuenesse, Vendin-le-Vieil) qui sont confrontées à des problèmes personnels, une information et/ou une consultation juridique. Toutefois, les point-justice n'interviennent pas sur les questions relatives à l'affaire pénale en cours à l'origine de l'incarcération, aux procédures disciplinaires ainsi que toutes procédures pour lesquelles un avocat est déjà saisi.





POINT-JUSTICE AU SEIN DE LA CLINIQUE ALOISE CORBAZ

Le 02 septembre 2021, une convention de partenariat a été signée entre le CDAD62, l'ordre des avocats du barreau d'Arras et le centre hospitalier d'Arras dans le cadre de la création d'un point-justice. Le dispositif mis en place propose des consultations juridiques gratuites, dispensées par des avocats du barreau d'Arras, aux patients pris en charge au sein des services de soins psychiatriques adultes du centre hospitalier d'Arras. Peuvent avoir accès aux consultations juridiques, les patients hospitalisés au sein des services regroupés dans les locaux de la clinique Aloïse Corbaz, quel que soit son mode d'hospitalisation. Le contenu des consultations concerne toute question juridique pour laquelle un avocat ne serait pas déjà saisi.



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT ?

La loi du 10 juillet 1991, réformée par la loi du 18 décembre 1998 relative à l'accès au droit et la résolution amiable des conflits, prévoit l'institution, dans chaque département, d'un conseil départemental de l'accès au droit .

Le CDAD est un groupement d'intérêt public doté de la personnalité morale, placé sous la présidence du président du tribunal judiciaire du chef-lieu du département.



Le CDAD réunit différents acteurs qui œuvrent pour l'accès au droit dans le département :

- les professionnels du droit (comme les avocats, les notaires, les commissaires de justice...),
- les collectivités locales en charge des politiques sociales,
- les associations spécialisées, et l'État.

Le CDAD a pour mission essentielle de définir une politique d'accès au droit dans le département, de piloter et de coordonner les actions en matière d'aide à l'accès au droit .

A ce titre, il est chargé de :

- recenser les dispositifs existants et les faire connaître ;
- identifier les besoins non satisfaits ;
- définir une politique locale adaptée pour développer l'accès au droit et mettre en œuvre des dispositifs nouveaux ; à cet effet, il est informé de tout projet d'action préalablement à sa mise en œuvre ;
- participer, le cas échéant, au financement d'actions locales ;
- évaluer la qualité et l'efficacité des dispositifs auxquels il apporte son concours.

LES CONTACTS



CDAD-PAS-DE-CALAIS@JUSTICE.FR



CDAD62



CDAD PAS-DE-CALAIS



13 RUE ROGER SALENGRO, 62000 ARRAS

Virginie LOUCHER, secrétaire générale du CDAD:

03 21 51 88 53

06 87 15 33 50

Audrey CABOUL, chargée de mission au CDAD:

03 61 47 32 15

06 46 78 97 22

LE RENDEZ-VOUS TRIMESTRIEL DU CDAD DU PAS-DE-CALAIS

UN BULLETIN D'INFORMATION TRIMESTRIEL DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU
DROIT DU PAS-DE-CALAIS

Directrice de publication

Julie ASTORG, présidente du tribunal judiciaire d'Arras, présidente du Conseil
Départemental de l'Accès au Droit du Pas-de-Calais

Rédaction

Julie ASTORG, présidente du tribunal judiciaire d'Arras, présidente du Conseil
Départemental de l'Accès au Droit du Pas-de-Calais

Virginie LOUCHER, secrétaire générale du Conseil Départemental de l'Accès au
Droit du Pas-de-Calais

Sullyman BOUDERBA, stagiaire avocat dans le cadre de son projet pédagogique
individuel